Pour une protection du patrimoine en adéquation avec les enjeux liés au mitage du territoire et du réchauffement climatique - Acceptation de la motion transformée en postulat

La LAT révisée demande « d'orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti, en maintenant une qualité de l'habitat appropriée ». Il s'agit également « de prendre les mesures propres à assurer une meilleure utilisation dans les zones à bâtir des friches, des surfaces sous-utilisées ou des possibilités de densification des surfaces de l'habitat ». La loi sur l'énergie préconise un recours accru aux énergies renouvelables.

Pour réaliser ces mandats d'intérêt national, il est indispensable que les dispositions en matière de protection du patrimoine soient interprétées avec un oeil nouveau, même dans les centres anciens. Il n'est pas question de dénaturer ou de détruire notre patrimoine, mais d'avoir une appréciation des dossiers en adéquation avec les enjeux liés au mitage du territoire, au réchauffement climatique ou encore avec le respect de la LHand (loi sur l'accessibilité des personnes handicapées).

Le fait de faire appel à un collège d'experts pour donner un préavis dans le cadre de l'octroi de permis de construire est pertinent car l'analyse doit se faire de manière transversale. A notre avis, la composition et le fonctionnement actuel de la commission des paysages et des sites, qui ne consacre en moyenne que 8 minutes par dossier et ne se déplace pas sur site, ne garantissent pas toujours un gage de qualité dans la pertinence de l'analyse.

A aucun moment, le parti socialiste a mentionné que le recours au préavis d'experts dans le cadre de la gestion des permis de construire dans les sites ISOS était superflu! Au contraire, nous avons soulevé l'importance de la réflexion pluridisciplinaire afin d'éviter des décisions sectorielles, voire antagonistes. C'est donc avec intelligence que le recours au préavis doit se faire et avec un cahier des charges précis donné à une commission ad hoc ou à un expert. La qualité du préavis doit être de niveau académique étant donné qu'il influencera la décision de l'autorité. Il y a donc un intérêt à ce que ce préavis apporte une plus-value dans la réflexion.

Le groupe socialiste a proposé hier de poser un oeil critique sur le fonctionnement actuel de cette commission au regard des enjeux d'aujourd'hui et de demain, notamment afin d'avoir des décisions en adéquation avec le mitage du territoire, le réchauffement climatique et l'accessibilité des bâtiments pour les personnes handicapées. Ce que la majorité du Parlement a accepté.

Murielle Macchi-Berdat Députée